



Faire du « collectif »... Et fédérer !

Face à la *rupture écologique et catastrophique majeure* que nous commençons à vivre très concrètement, face aux impacts dévastateurs du réchauffement climatique global, à l'effondrement de la biodiversité et à des pollutions tous azimuts, les « petits gestes responsables » - s'ils sont nécessaires - sont néanmoins très loin de suffire.

On estime couramment que ces *actes quotidiens individuels* ne représentent qu'à peine $\frac{1}{4}$ de la solution. Et les $\frac{3}{4}$ restants ? Ce sont des actions collectives, politiques et sociales : des réaménagements de nos territoires, le développement des transports collectifs, une profonde refondation de notre « modèle » agricole actuel, un changement de régime alimentaire, le développement des énergies renouvelables, des réorientations radicales dans nos techniques de constructions des bâtiments, etc.

Sans oublier qu'il nous faut rapidement augmenter nos degrés de résiliences territoriales, c'est-à-dire nos capacités à nous remettre des « chocs ». Il y a les événements météorologiques extrêmes mais aussi leurs conséquences indirectes, comme la fissuration des habitats sur les sols argileux ou bien... un crash économique déclenché par l'accroissement des coûts engendrés par lesdites dévastations.

Dans notre contexte d'urgence, il nous faut penser à redonner de la force au *collectif*, car personne ne peut se préparer *individuellement* aux bouleversements prévisibles. Nous ne pouvons compter que sur le lien social et l'entraide, des notions et des pratiques malheureusement bien mises à mal dans notre société d'exclusion, d'égoïsme et d'inégalités.



Une fois cela dit... c'est encore insuffisant ! Car il s'agirait, pour bien faire, d'aller au-delà du simple collectif (qui renvoie au local). On peut s'investir dans un groupe, une coopérative, une association, un tiers lieu, une Amap. On peut créer un café récup ou un fab lab, on peut créer une ferme alternative, un espace d'accueil pour les migrant.es, etc. Et tout cela va bien entendu dans le bon sens ! Mais nous ne pourrions être à la hauteur des enjeux qu'à la condition de penser plus grand et plus « puissant ». En effet, si toutes ces remarquables initiatives **ne se fédèrent pas**, elles risquent fort, à partir du moment où elles deviendront réellement gênantes (c'est-à-dire lorsqu'elles seront en mesure de menacer directement les intérêts de grands groupes de l'Énergie ou de l'Agro-industrie pour ne citer qu'eux), d'être balayées, que ce soit par l'État (d'une violence désinhibée), par des sbires de grandes entreprises ou des milices d'extrême droite. L'Histoire nous fournit suffisamment d'exemples de ce type ! Penser plus grand revient par conséquent à envisager une pratique massive du *fédéralisme*. Dans

Septembre 2023 - Numéro 6 - 22 pages

Un mensuel gratuit pour documenter et soutenir les redirections et transitions écologiques sur la région Auvergne Rhône-Alpes !

AU SOMMAIRE :

Faire du « collectif »... Et fédérer !

Interviews :

*Energie Partagée**La foncière « Antidote »*Transitions professionnelles*Et si vous tentiez**l'aventure coopérative ?**Les Cigales ont 40 ans !**Notre sélection d'offres d'emploi*

Se documenter

*Note de lecture sur « Pour en finir avec les grandes villes » de**Guillaume Faburel**Brèves*

AGENDA

Récits, pour quoi faire ?

Nous rejoindre

Le p'tit compteur

Cette publication est envoyée à **1675 contacts** (698 associations, collectifs et 818 entreprises) et à **159 personnes**. Les groupes FB et LinkedIn rassemblent par ailleurs **380 personnes** et **52 structures**.

Pour discuter, échanger des infos, vous documenter, rejoignez nos deux groupes

Sur Facebook, c'est [ICI](#)

(<https://www.facebook.com/groups/644658780494129>)

et sur LinkedIn, c'est [Là](#)

(<https://www.linkedin.com/groups/12720983/>)

Cette lettre et les anciens numéros sont sur le site **URGENCE ECOLOGIQUE**, [ICI](#)

Nous écrire :
assorecits@gmail.com

cette optique, et pour ce qui concerne le « segment » de l'activisme, **les rencontres du Larzac** ont été un moment capital. Durant ces quatre journées des « **Résistantes** », près de 150 collectifs est 7500 personnes étaient présentes pour échanger et échafauder des stratégies. En est sorti un agenda militant chargé, pour de futures mobilisations.

Mais par ailleurs, la question du *féderalisme* se pose aussi pour tous les groupements acteurs de la transition ou de la bifurcation écologique, quel que soit leur degré de « radicalité ». Chaque mois, nous découvrons de nouvelles réalisations sur le terrain, et elles s'accroissent à vitesse exponentielle. Bien souvent, ces *faiseurs d'un nouveau monde*, sous-estiment largement la portée de leur action. Et ils sont même surpris en découvrant *l'ampleur réelle* du mouvement « transitionneur » auquel ils participent (c'est le syndrome de la « tête dans le guidon » !).

Ces initiatives touchent à tous les secteurs : le transport, l'agriculture, l'artisanat, l'ingénierie et l'innovation bas carbone, mais aussi à l'énergie (vous pourrez découvrir notre interview **d'Énergie partagée** p. 3), ou au financement (le nerf de la guerre), voir notre interview de la **Foncière Antidote**, p. 6.

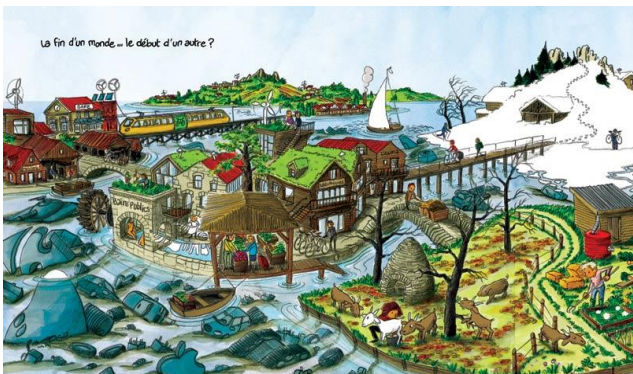


Image extraite de nos amis de L'archipel du Vivant <https://archipelduvivant.org/>

Poussons l'imaginaire encore plus loin : aujourd'hui, nous avons tout le potentiel pour réaliser, à l'échelle de petits territoires, des **Archipels**, notion chère à A. Damasio. L'archipel est un concept quelque peu distinct de celui de *bioregion* (qui sous-tend à une délimitation d'un territoire via des critères écologiques relativement uniformes). Il est à entrevoir comme un *écosystème humain* générant de la résilience en étant plus autonome. Mais l'autonomie ne signifie pas « l'autarcie ». L'idée n'est donc pas de renoncer aux échanges et aux mutualisations d'infrastructures avec les autres archipels. L'intention est surtout de refaire *société*, dans une philosophie du *Commun*.

Nous sommes convaincus que cela est à notre portée : opérer une *redirection écologique radicale* des territoires, pour voir naître un nouveau tissu économique, non basé sur le profit mais sur des principes citoyens, autogestionnaires et solidaires.

A terme, - mais cela prendra du temps ! – nous aurions des sortes de « réseaux économiques / militants » qui s'attelleraient à :

- **Faciliter le rachat du foncier agricole** pour contrer la financiarisation des exploitations et se réapproprier collectivement les terres,
- **Défendre et régénérer la biodiversité**, en portant des projets de *réensauvagement*,
- **Dynamiser l'éco-construction** et la récupération des déchets du BTP (voir notre article sur Cycle Zéro à ce sujet, dans le précédent numéro),
- **Promouvoir une écoindustrie citoyenne** constituée de petites unités de production pour des produits manufacturés, construction d'outillages, etc.
- **Booster la recherche** pour des techniques innovantes (en bio mimétisme par exemple)
- **Développer l'Énergie citoyenne**, au lieu de laisser la place aux grands groupes avides de profits et qui n'entrevoient la transition énergétique qu'à coup de méga parcs éoliens ou solaires...
- **Étendre les mobilités douces et bas carbone**, avec, par exemple, la création de coopératives de véhicules partagés, du covoiturage solidaire,
- **Repenser jusqu'à notre manière d'habiter cette terre**, en misant et en redessinant les petites villes et villages à l'instar du « mouvement des villes en transition » inspiré par *Rob Hopkins*,
- **Réfléchir à l'abandon de « l'urbain »**, pour en finir avec ces villes tentaculaires qui ne pourront jamais réellement se transformer, tant les rapports y sont complexes et « autobloquants » (voir notre présentation du livre de Guillaume Faburel dans la rubrique **Se documenter**).

Tout cela peut se faire via des stratégies d'actions extrêmement diversifiées :

- par *l'action revendicative* et la mobilisation populaire,
- par la *conquête de Conseils municipaux* (comme cela a été fait à Saillans, même si la liste citoyenne n'a fait qu'un mandat),
- par *l'initiative directe « économique-militante »* portée par des personnes en bifurcation professionnelle dans une visée de transition écologique, ce qui va de la création d'une coopérative d'activité à la création d'une ferme partagée en passant par des ateliers de réparation, une imprimerie, une épicerie bio participative ou encore une fabrique de textile en fibres naturelles !
- par la *coordination de réseaux d'acteurs multiples* mettant leur force en commun et créant des synergies...

Pour tendre vers cela, il faut renforcer encore nos liens et convaincre toujours plus de personnes qu'il y a urgence à nous réinventer, ensemble ! C'est ce que nous essayons de porter, à *Récits*.

Régis Dauxois

ÉNERGIE PARTAGÉE



Emma DULONG est Chargée de communication à Énergie Partagée. Elle nous fait le plaisir de répondre à nos (nombreuses) questions !

RÉCITS - Bonjour Emma. Merci d'avoir répondu à l'invitation pour nous présenter un mouvement que nous suivons depuis assez longtemps via votre site, très riche.

On le dit d'emblée : l'action d'Énergie Partagée, axée sur le développement de l'énergie citoyenne, est complètement dans notre axe. Nous sommes convaincus que c'est ainsi que nous développerons la résilience des territoires (et sans passer par le nucléaire, qui lui, n'est pas vraiment « pilotable » par les citoyens !).

Nous faisons ce mois-ci un numéro dont le fil conducteur est « l'action collective » et nous sommes en plein dans le sujet !

Est-ce que tu peux nous faire l'historique ?

Emma – Merci Régis. Oui, nous avons pris connaissance de votre travail à Récits, et nous y trouvons aussi ce même « souci ».

Pour l'histoire d'Énergie Partagée, c'est un mouvement qui débute en 2010, avec la signature d'une [charte](#) par quinze structures adhérentes fondatrices (dont Hespul, Enercoop, la Nef...). Quelques années auparavant, en 2003, il y avait eu le premier colloque européen pour l'investissement local dans l'éolien, à l'initiative de l'association Hespul et avec le soutien de l'Ademe. C'était déjà une étape qui allait conduire au rassemblement de différents acteurs au sein d'Énergie Partagée.

Le but est de porter et de défendre la participation active des citoyen·ne·s dans la transition énergétique. Le postulat de départ, c'est que le modèle centralisé, opaque et polluant, de production d'énergie n'est pas une fatalité. La réappropriation de l'énergie par et pour les territoires est nécessaire afin de réussir une transition énergétique plus juste et plus respectueuse.

RÉCITS – Les projets sont surtout de l'éolien, du solaire, ou autres ?

Emma – Les projets de photovoltaïque en toiture sont historiquement les plus faciles pour des raisons diverses (coût inférieur, facilité de développement...),

à mener à bien pour des collectifs citoyens. Le temps et le coût de développement d'un parc éolien citoyen sont très supérieurs et beaucoup plus engageants, le nombre de projets est donc plus réduit, mais un parc éolien produit évidemment beaucoup plus que des toitures solaires. Les projets de méthanisation sont dans le même cas, et les premiers méthaniseurs citoyens ont été mis en service il y a quelques années à peine. Quant aux projets hydro et bois-énergie, ils sont encore peu nombreux mais tendent à se multiplier, en particulier pour le bois-énergie (production de chaleur).

RÉCITS – Quand on regarde [la carte des projets](#) c'est impressionnant. Énergie Partagée a des projets et des réalisations vraiment sur l'ensemble du territoire...

Emma – Oui, en 2023, nous pouvions dénombrer 422 sociétés citoyennes, collectifs, structures d'accompagnement, partenaires, dans le mouvement. L'énergie citoyenne, c'est 29 000 actionnaires citoyens qui ont investi 42.3 M€...

RÉCITS – Tu nous expliques le fonctionnement d'EP ?

Emma – En fait, **trois structures** composent le mouvement. Elles coopèrent en permanence pour poursuivre l'action et veiller au respect des principes de notre charte fondatrice et du label Énergie Partagée (12 critères) qui distingue les démarches citoyennes. Il y a donc :

- **Énergie Partagée Association.** Elle agit au nom de ses adhérents par son Conseil d'administration. Celui-ci est membre de droit d'Énergie Partagée Coopérative, ainsi que du conseil de surveillance d'Énergie Partagée Investissement. Elle fait un travail de réseau, de sensibilisation, de formation...
- **Énergie Partagée Investissement.** Cette structure est gérée par Énergie Partagée Coopérative et agit grâce aux milliers d'actionnaires citoyens. Ces actionnaires sont représentés par le Conseil de Surveillance.
- **Énergie Partagée Coopérative.** Elle étudie les projets en détail sur le respect des critères de notre label, et sur les plans économique et technique, pour aboutir à des décisions d'investissement. Un représentant est membre permanent de l'association.

>>>

Découvrez la

[carte des initiatives](#)



Belles initiatives



RÉCITS – Tu as des exemples de belles réussites à l'esprit ?

Emma – Je citerais bien le projet **SOLARIS CIVIS** (photo ci-dessus). Ce parc photovoltaïque est implanté à Ventabren en région PACA (Bouches-du-Rhône). Il a été inauguré en juin 2023. Et c'est le premier grand parc PV citoyen financé sans l'aide d'opérateurs privés. Le projet a permis de réemployer une ancienne friche, située entre une autoroute et une ligne TGV. La municipalité et les citoyens ont travaillé main dans la main pour permettre au territoire de se renouveler et d'apporter une contribution majeure à l'autonomie énergétique de la commune.

La centrale cumule une puissance totale de 5 MW sur une surface d'environ 6 hectares et produit environ 8 170 MWh d'énergie par an, soit l'équivalent de la consommation électrique des 5 000 habitants de Ventabren (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

Il y a aussi eu un autre impact très positif du projet : la production d'huile d'olive. 600 oliviers étaient laissés à l'abandon sur le terrain. Grâce au développement du projet, ceux-ci ont pu être replantés sur une terre plus fertile et nutritive. Deux agriculteurs ont repris les arbres pour créer une culture biologique, toujours dans une optique de préserver la biodiversité environnante. Le parc solaire a donc permis la relance d'une activité agricole tombée en déshérence. L'huile sera produite en AOP (Appellation d'Origine Protégée) *Huile d'Olive d'Aix-en-Provence*. Le projet a permis à la commune de Ventabren d'obtenir la distinction du Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Enfin, et grâce à la vente de l'énergie produite par le parc, la commune captera désormais des retombées économiques directes, sous forme de loyers et de dividendes.

RÉCITS – Un mot sur le réseau de chaleur citoyen de Lucinges ?

Emma – Oui, c'est une première en France : une chaufferie collective bois-énergie avec réseau de chaleur, pour approvisionner ses habitants et bâtiments communaux en chaleur renouvelable. Il a été mis en service en 2018 et il est géré via une délégation de service public. Il chauffe 60 logements en résidence collective, 5 maisons individuelles, l'école, le restaurant scolaire, la mairie, la bibliothèque, la salle communale, une entreprise, deux lieux culturels et une brasserie artisanale. Les deux chaufferies fournissent chaque année 1100 MWh. Les plaquettes de bois sont fournies par les forêts environnantes dans un rayon de 30 km (donc très peu de transport). Énergie Partagée a couvert le tiers du financement (soit 360 000 €, grâce aux milliers d'actionnaires qui lui confient leur épargne).

La Région a apporté 442 000 euros. Le financement a été bouclé avec un prêt de la Nef. Un travail de réflexion a aussi été mené (y compris en impliquant les élèves de l'école) sur les économies d'énergie.

Il faut noter encore que la société créée pour la gestion (une SAS) a son capital détenu à 66% par les citoyens et qu'on y applique le principe 1 personne / 1 voix.

>>>



Belles initiatives



RécITs – Aujourd’hui, l’EnR bashing est en grande forme, dont un éolien bashing qui atteint des sommets... On peut citer par exemple la BD de J.M Jancovici qui est d’une parfaite mauvaise. Mais il faut quand même rappeler que le Shift Project est « essentiellement financé par des entreprises » (sic, c’est même revendiqué sur leur site...). On y retrouve l’Oréal, Vinci, Spie, Bouygues, la SNCF, EDF, etc. On a connaissance de nombreux collectifs aux convictions écologiques douteuses mais qui étalent des arguties pour bloquer les projets au nom de la défense de la biodiversité... Quel est votre vécu sur ce plan à Énergie Partagée ?

Emma – Ce que je peux dire, c’est que, oui, quelques projets ont malheureusement été bloqués par des opposants « anti ENR ». Mais cela ne représente pas la majorité des projets. L’objectif d’Énergie Partagée est de développer des projets citoyens, les intérêts des habitants sont donc au cœur de ces projets. C’est justement cela qui fait notre force. À partir du moment où les gens comprennent qu’ils vont être pleinement acteurs de l’opération, du moins actionnaires de l’installation, ils se sentent investis personnellement dans le projet.

RécITs – Concernant les projets à venir et les axes de développement d’Énergie Partagée ?

Emma – Il y a de beaux projets, comme celui du parc éolien d’Andilly-les-marais, en Charente-Maritime, à 12 kms de La Rochelle. Le projet devrait aboutir en 2024. Ce sont trois éoliennes et déjà 170 personnes sont actionnaires sur la commune. Nous allons aussi fortement travailler pour développer le label « Énergie Partagée » avec cinq critères clés : l’intérêt territorial, la dynamique locale, la gouvernance partagée, l’écologie, et la finance éthique et citoyenne. On peut rajouter encore sur notre développement, quelques chiffres « parlants » : en 2012, nous avons trois projets mis en service sur l’année. Nous sommes maintenant passés à 58 projets pour l’année 2023 !

RécITs – Merci Emma, et nous relayerons avec plaisir les informations sur les projets et les inaugurations !

Un exemple d’opposition anti-EnR

Un bon exemple est celui des « Ailes de Taillard » (Communauté de communes des Monts du Pilat, au sud de Saint-Etienne). Ce projet a regroupé 129 actionnaires. Une étude d’impact avait été réalisée en bonne et due forme avec des études hydro-géologiques pour s’assurer de ne causer aucun dégât sur les ressources en eau. Quant à l’autorisation de défrichage, elle porte sur moins de 4 hectares, sur les 500 hectares de la forêt de Taillard.

Pour commencer, dès 2014, l’armée émet un avis défavorable sur le projet, car le site d’implantation est une zone d’entraînement à basse altitude pour les exercices aériens. Finalement, après une réunion auprès du cabinet du ministre des Armées, celui-ci revient sur sa décision et consent à réduire la zone d’entraînement aérien.

Mais des opposants se font ensuite entendre parmi les résidents locaux, bien qu’associés dès le départ au comité de pilotage. Deux associations sont créées pour la protection de la forêt de Taillard et pour la protection des eaux. Les opposants déposent trois requêtes contre les deux permis de construire et contre l’autorisation d’ICPE (Installation classée pour la protection de l’environnement) qui ont été accordés. Le tribunal administratif rejette finalement ces trois recours en avril 2020 et attribue des dommages et intérêts à la SAS des Ailes de Taillard.

Le jugement rendu confirme notamment l’absence totale d’atteinte aux paysages environnants, de risques sur la ressource en eau, de risques liés au bruit ou de contradiction avec la Charte du Parc du Pilat.

Pour la suite, le délai imposé par les recours juridiques donne l’occasion aux porteurs du projet de peaufiner les détails en vue des prochaines étapes. Les membres du groupe se préparent maintenant à l’augmentation de capital pour passer de 150 000 euros à un capital de près de 4 millions d’euros. Pour cela, la structure de la SAS doit évoluer et accompagner ce changement de taille par des changements internes d’organisation et de fonctionnement.

Informations extraites de <https://energie-partagee.org/projets/les-ailes-de-taillard/>

Visitez le site d’Énergie Partagée :
<https://energie-partagee.org/>

LA FONCIERE ANTIDOTE

RÉCITS - Bonjour Nicolas, et merci d'avoir accepté cette invitation ! Est-ce que tu peux nous expliquer comment est venue cette idée de créer la « foncière Antidote », et en quoi cela consiste exactement ?

Nicolas – Bonjour, et merci à vous. Alors, sur la partie « historique », je peux rappeler quelques éléments importants, car le parcours a été long !

Les choses se sont amorcées en 2012. Des collectifs paysans - une douzaine de lieux - qui étaient installés dans différentes régions, ont commencé à se retrouver régulièrement pour débattre de leurs difficultés. Il n'y avait pas encore l'idée de créer une structure. C'étaient des rencontres informelles, nous échangeons sur des questions de statuts, des questions de fonctionnement, d'habitats, sur des questions de transmission de propriété...

Une problématique en particulier s'est « imposée » assez rapidement : comment *utiliser les statuts de droits existants* afin de les faire correspondre (autant que faire se peut) à des *pratiques de mise en commun*.

Le constat, c'est que nous n'étions pas du tout à l'aise avec les montages juridiques tels que définis par le droit existant.

Je peux prendre un exemple concret : le principe de « *l'actionnariat foncier* ». Cette « faculté » de pouvoir dire « *ma part* », cette façon de se représenter 5 hectares de verger, un immeuble de trois étages ou un atelier de menuiserie comme un simple « *fromage* » que l'on peut se diviser, si tant est que l'on trouve un couteau assez grand, voilà le cancer des installations collectives. Et sur ce point, nous savons bien de quoi nous parlons ! Nous avons été témoins de plusieurs échecs de projets collectifs. Parfois, nous les avons vécus. Bien souvent, dès les premières années d'existence. Certain.es d'entre-nous ont vu des discordes se muer en procès épuisants. Nous avons pourtant testé quasiment tous les statuts : SCI, GFA, association, SAS, indivision... Et même de savants mélanges de ces



différentes formules ! Nous avons à peu près tout essayé, avec, à chaque fois, le même écueil (plus ou moins gros selon les formules), la même contradiction dans les termes : confondre *propriété collective* et *assemblage de petites parts privées*.

Dès le départ, il y avait donc cette envie de trouver des parades aux conséquences très néfastes du rapport à la propriété privée. D'où le nom « d'antidote » ! Et les choses se sont concrétisées en 2016.

RÉCITS – Avant d'aborder la question du « montage juridique », qu'est-ce que cela veut dire pour vous « bâtir des alternatives aux modèles dominants », comme vous l'écrivez sur votre site ?

Nicolas - Bâtir des alternatives aux modèles dominants, c'est, par exemple, habiter des immeubles sans loyers, travailler dans des organisations sans patron-nes, fertiliser des terres sans héritier-ères, utiliser un atelier, une boutique un garage, une cuisine, un bar, une salle de spectacle ou tout autre espace dont on a fait disparaître cet élément d'ordinaire indispensable au décor : le *propriétaire*.

Cela change complètement les rapports entre les gens et favorise le développement d'une toute autre culture, en sortant du « *à chacun son chacun* », avec une logique de compte d'apothicaire pour savoir si « *je suis lésé ou pas* »...

Et, à partir de là, on peut raisonner réellement sur le registre de l'intérêt collectif, du « *commun* ».

RÉCITS – Quelles « solutions de contournement » ont-elles alors été imaginées ?

Nicolas – Il y a plusieurs éléments qui ont été combinés. D'abord, il y a le « *Fond de dotation* », ensuite le principe du *bail emphytéotique* et enfin l'association « *Les passagères de l'usage* ». L'ensemble forme bien plus qu'une juxtaposition de lieux, mais une sorte « d'archipel »

RÉCITS – Tu nous dévoiles les détails ?

Vidéo : une présentation de la foncière Antidote par ses membres, avec les interventions de la juriste Sarah Vanuxem et de la philosophe Isabelle Stengers.



Belles initiatives

Nicolas – Oui, on va commencer par le fond de dotation. Un fond de dotation, pour faire simple, c'est « une personne morale », de droit privé mais à but non lucratif, qui reçoit et gère des donations de toute nature (le don, irrévocable, peut être une somme d'argent mais aussi un bien immobilier ou du mobilier). Ensuite le fond peut financer des « œuvres ou des missions d'intérêt général ». Juridiquement, cette formule existe depuis 2008. A l'époque, les pouvoirs publics voulaient un dispositif pour développer la « philanthropie privée », pour permettre à des entreprises de se lancer dans le mécénat, et donc de travailler leur image public, tout en réduisant leurs impôts. Mais le seul dispositif alors existant était celui de la « Fondation », très compliquée et « lourde » à mettre en place.

En 2016, il y a eu la rencontre d'une personne qui avait participé à la création d'un fond de dotation pour financer un projet local. C'est comme cela que l'idée d'un fond de dotation est venue. En utilisant cette possibilité qu'offrait la loi, mais cette fois-ci pour aider à la création de plusieurs lieux d'alternatives. Et au lieu d'avoir de multiples petits fonds, créés spécialement pour un projet, nous allons faire un fond « mutualisé » par plusieurs collectifs, en favorisant de larges coopérations. Ce système répondait à notre attente : on y a vu la possibilité d'un antidote efficace à cette maladie du compte, des « parts » et de la division, parce que dans un fond de dotation, il n'y a tout simplement pas de « parts », on ne peut que lui donner, sans contrepartie.

Le second élément de « réponse », c'est ce qui vient après le fonds de dotation, c'est-à-dire l'outil du bail emphytéotique, signé avec « les associations des lieux ». Schématiquement, c'est un type de bail qui est un contrat de bail immobilier, conclu pour une longue période (minimum 18 ans, mais pouvant aller jusqu'à 99 ans). Ce bail offre des droits très étendus au locataire (appelé l'emphytéote), un droit réel sur le bien qui lui permet aussi de sous-louer.

Les « Associations des lieux » sont ainsi libres d'organiser, comme elles l'entendent, les activités et usages sur le lieu ou de procéder à tous les travaux et aménagements qu'elles jugent nécessaires.

Leurs seules obligations vis-à-vis d'Antidote sont de respecter les termes du bail, le cadre de l'intérêt général et de s'acquitter d'un loyer symbolique.

La *Foncière Antidote* est donc légalement la propriétaire des lieux qu'elle a acquis directement ou qui lui ont été cédés par donations ou legs. Elle détient les titres de propriété dans ses archives. Cependant, elle s'est volontairement privée de la

plupart des attributs du propriétaire au profit des *Associations des lieux*, grâce à la signature du bail emphytéotique.

Un troisième élément de réponse est l'association « Les passagères de l'usage ». C'est l'association fondatrice du fonds de dotation *La Foncière Antidote*. Elle en assure le pilotage par la nomination de ses administratrices et par la définition des orientations générales et des valeurs qui l'animent.

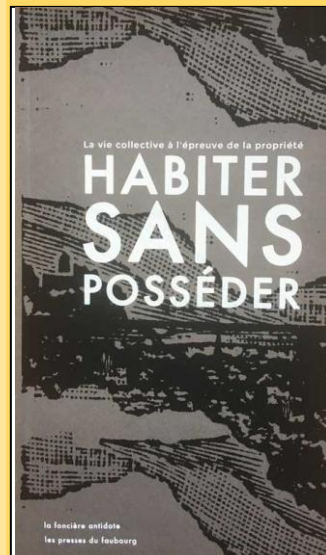
La Foncière Antidote peut également solliciter l'appui des Passagères de l'Usage dans la réalisation des tâches nécessaires à son bon fonctionnement.

L'instance décisionnaire des *Passagères de l'Usage* est une assemblée nommée *Conseil Communal*. Celui-ci est réuni trois fois l'an, mais peut également être convoqué lors de sessions extraordinaires.

Il est composé des délégués des associations usagères (2 membres par association) et, transitoirement, par les membres fondateurs et fondatrices de l'association.

Les décisions sont prises au consensus. Néanmoins, en cas de blocage réitéré, un protocole spécial est mis en place avec pour permettre un vote à la majorité qualifiée. >>>

LE LIVRE "HABITER SANS POSSÉDER"



En juin 2018, aux Tanneries de Dijon, le groupe qui allait créer *La Foncière Antidote* organisa un séminaire autour des communs. Il s'agissait de constituer un imaginaire politique partagé sur lequel fonder le futur projet Antidote.

Les présentations et échanges furent si riches que l'idée germa d'en faire un livre. C'est le collectif Ancrage, dont les activités s'articulent autour de l'image et de l'édition, qui rendit cette envie possible

en rejoignant Antidote. Ce livre a donc à la fois été pensé, composé et édité par des membres d'Antidote.

Nous espérons qu'il nourrira vos rêves, comme il l'a fait pour nous...

Commander le livre

Le livre "Habiter Sans Posséder" est disponible sur simple demande. Passez commande directement auprès des Presses du Faubourg. Les infos [ICI](#).

Belles initiatives

RÉCITS – Et par rapport au risque de voir se reconstituer des rapports de pouvoir et des « formes pyramidales » ?

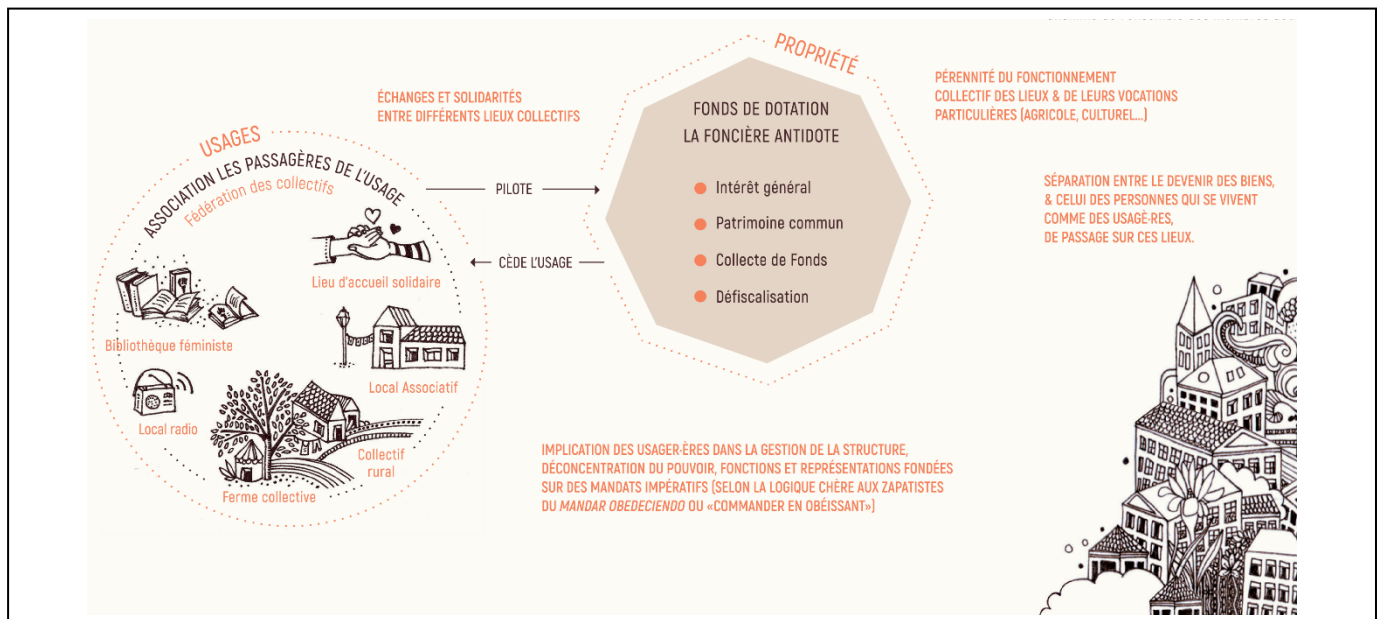
Nicolas – C'est un point effectivement central et compliqué. Ce fonds de dotation ne pouvait constituer une nouvelle forme de *pouvoir pyramidal*, si bien intentionnée soit-il. Nous ne voulions pas qu'il y ait des décideur.euses et des bénéficiaires. Nous voulions qu'il n'y ait que des usager.ères. Une structure où chacun et chacune prennent une part active, égale à la gestion de ce qui est entre leurs mains. Nous voulions, quitte à nous répéter, un Commun. La Foncière Antidote est un outil. En soi, elle n'est pas porteuse de valeurs. L'usage que nous en faisons, lui, est éminemment politique. Au sens où il est à la fois une réaction à un monde et la proposition d'un autre. C'est pour cela qu'il y a le « conseil communal » où toutes les associations des lieux participent. Et c'est pour cela aussi que nous avons rédigé un [Manifeste](#) qui pose les grandes lignes, avec la prétention qu'elles puissent être « directrices »...

Nous avons aussi un processus d'adhésion / cooptation. Mais surtout, nous discutons collectivement de chaque projet, en veillant à ce que les raisons d'être de la *Foncière Antidote* soient réellement respectées par tous.tes. Cela prend du temps.

RÉCITS – On en vient aux lieux existants ?

Nicolas – Pour l'instant, nous en avons six. Il y a [la Talvère](#). C'est une ancienne maison, une grande grange et quelques dépendances, sur un coteau des causses du Quercy, dans le Lot.

La démarche en trois étapes qui a été suivie va bien illustrer notre pratique dans les faits. Dans un premier temps, il y a eu la création d'une association qui a trouvé des apports (ce sont des « apports avec droits de reprise » que peuvent utiliser les associations). Ce qui a permis d'acheter via un « crédit vendeur ». Dans ce type d'achat, la moitié est payée de suite, et le reste est réglé sous la forme d'un loyer. Il y a donc eu 125 000 euros en apport, et il reste le même montant à payer au vendeur.



L'ensemble des lieux collectifs regroupés sous l'égide d'Antidote constitue un **archipel commun**. En ce sens que ces lieux, éparpillés sur le territoire français, entretiennent des liens primordiaux, non hiérarchisés, de par leur filiation avec Antidote. **Chaque Association des lieux est en effet partie prenante à égalité dans la gestion de la Foncière**, par l'envoi de délégué•es dans l'instance qui la pilote.

Notre modèle de l'archipel est riche d'une ambition : la rencontre de **l'héritage autogestionnaire** et des thèses récentes autour des « communs ». Si le patrimoine d'Antidote n'est pas à proprement parler un commun, au sens où l'entendent les universitaires (généralement une ressource du type forêt, pâturage, réserve de pêche... gérée par une communauté d'utilisateur•rices), nous avons retrouvé dans ces travaux des principes que nous partageons : participation des membres à la modification des règles, logique de conformation aux bons usages plutôt que logique de sanction des mauvais, instance interne de résolution de conflit... En rapprochant des individus venus d'horizons et de cultures politiques différents, elle favorise le dialogue et l'ouverture nécessaire pour considérer les débats à l'intérieur des mouvements anticapitalistes comme des potentialités enrichissantes plus que comme des facteurs de divisions. En tant que structure auto-organisée, fondée sur des principes égalitaires elle offre un modèle politique qui préfigure une société basée sur l'association intégrale et non plus sur la compétition généralisée.

Un modèle qui doit essaimer, se réinventer, partout.

Belles initiatives

Dans un second temps, une campagne de don (sur la *Foncière Antidote*) a été organisée, avec le réseau du collectif de la Talvère. Ce qui a permis de rassembler un peu plus de 100 000 euros sur le compte de la foncière. Au final, ces dons ont été reversés à l'association de la Talvère, ce qui lui a permis de rembourser ses créanciers. Une convention est également signée entre la Talvère et Antidote, qui engage l'association des lieux sur la perspective de la signature d'un bail emphytéotique avec le bien « versé dans le pot commun ».

Pour ce qui concerne le site, on y retrouve une activité agricole (maraîchage, céréale et pain, élevage), géré par un Gaec. Les terres avaient été acquises via [Terre de Liens](#). L'association des lieux gère les activités politiques, sociales et culturelles : des stages, des débats, des concerts, des hébergements ponctuels... Le nombre de membres actifs est variable et oscille entre 6 et 12 personnes.

Nous avons ensuite [Ancrage](#). C'est un collectif Nancéien, implanté dans le quartier des Trois Maisons. Les membres du collectif et le couple de propriétaires s'étaient rencontrés lors d'une lutte de quartier contre la gentrification progressive de ce bout de la ville. Cette opportunité d'investir un bâtiment de 360 m² situé au cœur du quartier a poussé le collectif à penser concrètement des possibilités d'acquisition collective. Aujourd'hui, le lieu est acheté. La somme, pour la signature du compromis, a été trouvée sous forme de dons, d'un emprunt bancaire et de subventions de la part de Fondations.

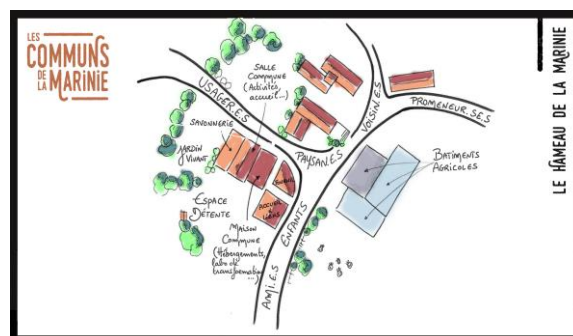


La campagne de don a permis de collecter 68 000 euros (somme qui sera, comme pour la Talvère, reversée à Ancrage).

Sur place, on y trouve un espace de rencontres, d'éducation populaire et de débats, une imprimerie, une bibliothèque. Il y a trois logements à loyers modérés, dont un en partenariat avec une association d'aide aux personnes exilées.

Troisième lieu (sans ordre préférence !), La Marinie. C'est une ferme située au cœur du Hameau de la Marinie, commune de Causse-et-Diège, dans le nord Aveyron. Dès le départ, le propriétaire est touché par le projet, parce qu'il ouvre un horizon possible pour

l'avenir du hameau qui l'a vu naître. Il met une partie du lieu à la disposition du collectif. Le fournil reprend vie, des savons sont fabriqués. Des liens se tissent, des événements socioculturels ponctuels sont organisés et le lieu devient de plus en plus vecteur de lien social. Un emprunt de 50 000 euros a suffi pour acheter (beaucoup de travaux à faire !) et il est prévu que « *Les Communs de la Marinie* » signe le bail emphytéotique avec Antidote courant 2024.



Pour les trois autres projets, nous avons :

Le Berquet, c'est un hameau dans le Gard. Il y a des terres, des bâtiments. Une personne avait, il y a quelques années, acheté tout le hameau et un collectif s'était formé. Mais ce n'était pas une solution à long terme, car même sympathique, il restait un propriétaire en titre. Finalement, cette personne est partie et le collectif a accepté de faire une donation du lieu à Antidote. Le bail emphytéotique devrait être signé très prochainement.

Poulinat dans le Limousin, au sud de Limoges. La vente n'est pas encore signée, mais ce qui est à noter sur ce projet, c'est qu'il s'inscrit dans une trame de réseaux humains déjà bien actifs. Dans un rayon de 20 kms, ce sont plusieurs lieux collectifs établis, riches d'une diversité de personnes, d'activités, de ressources, avec lesquels les membres du collectif sont étroitement liés depuis plusieurs années.

Minez Glas (en centre Bretagne). C'est une petite ferme, il n'y a pas beaucoup de terres. Le projet est de faire espace d'organisation et de rencontres LGBT. Le lieu a été acheté par un couple et des discussions sont en cours pour assurer la transmission de la propriété à Antidote.

Récits – Merci Nicolas pour toutes ces informations et pour ces explications précises ! Nous relayerons vos infos !

NB : article écrit sur la base d'un entretien et de textes écrits par les membres de la Foncière Antidote et disponible sur le site :

<https://lafonciereantidote.org>

ET SI TENTIEZ L'AVENTURE COOPERATIVE ?

Bon nombre de projets de création d'activité des « transitionneur.es » consistent à se lancer « en solo », ou avec un.e, voire deux associé.es. Bien souvent, les modèles économiques de ces projets demeurent extrêmement fragiles. L'illusion d'une plus grande « liberté » en étant seul.e est un sérieux frein pour développer les structures économiques dont nous aurions réellement besoin pour augmenter, comme nous l'avons vu, la résilience de nos territoires.

Alors ? La réponse est relativement simple : s'associer au sein d'une coopérative (existante ou à créer) !

Le modèle coopératif répond à de nouvelles attentes, en créant un cadre égalitaire et juste entre les coopérateurs. Il évite l'isolement (cette solitude épuisante, à terme, de l'indépendant.e...). Il permet de rompre avec le modèle dominant de *l'économie de profit* car il s'agit avant tout de répondre à des besoins communs et à faire prévaloir le service rendu.

Cela étant dit, la création d'une coopérative comporte des difficultés de différents ordres, juridiques, organisationnels et humains, avec moult dérives possibles, comme nous le verrons !



Le cadre juridique

La principale caractéristique d'une coopérative est que chacun participe à égalité à la décision et la richesse créée est partagée entre les membres et la coopérative. Le cadre juridique est fixé par la loi du 10 septembre 1947. Mais les choses se compliquent ensuite, puisqu'il n'existe pas moins d'une **vingtaine de statuts particuliers** et des « familles » de coopératives.

Pour faire simple, la coopérative est, certes, une société (SA, SARL, SAS, etc.) (1) mais avec un fonctionnement bien spécifique. Quel que soit le statut choisi, le principe général demeure le même : chacun participe à la décision sur la base de la règle « *une personne, une voix* » quel que soit son poids économique (la quotité du capital détenue). Le pouvoir est donc donné à la personne et non au Capital. Par ailleurs, la répartition du résultat (excédent) est **strictement encadrée par la loi**. Une part des résultats est affectée, en général, à la coopérative sous la forme de réserves collectives (ce qui permettra d'augmenter le patrimoine propre et de consolider l'œuvre collective). Une autre part peut être redistribuée aux membres en fonction de leur « apport d'activité » (la même si on estime que toutes et tous ont le même « apport » ☺).

(1) Une coopérative ne peut pas être constituée sous une autre forme de groupement (notamment, association ou GIE).

Lecture conseillée :

Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations de Travailleurs

de Guy Tchami Service des
Coopératives Bureau International
du Travail, Genève, 2004.

Ce manuel passe en revue l'essentiel à connaître sur les coopératives pour tous ceux qui s'y intéressent comme membres, futurs membres, responsables politiques, personnels des institutions nationales ou internationales chargées de la promotion et du développement des coopératives. Dans un langage simple et compréhensible, le manuel traite des particularités et des caractéristiques des coopératives, de l'entreprise coopérative dans son ensemble, de la promotion des coopératives et du lien étroit qui existe entre le BIT et les coopératives. [A télécharger ICI.](#)

Article 1er de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

« La coopérative est une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires.

Elle exerce son activité dans toutes les branches de l'activité humaine et respecte les principes suivants : une adhésion volontaire et ouverte à tous, une gouvernance démocratique, la participation économique de ses membres, la formation desdits membres et la coopération avec les autres coopératives.

Sauf dispositions spéciales à certaines catégories de coopératives, chaque membre coopérateur dénommé, selon le cas, « associé » ou « sociétaire », dispose d'une voix à l'assemblée générale.

Les excédents de la coopérative sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres, sous réserve de l'article 16. »

Transitions professionnelles

Les statuts particuliers

En fonction du type de coopérative, les textes de référence ne seront pas identiques. Les coopératives de commerçants détaillants sont régies par les articles L124-1 et suivants du Code de commerce, les sociétés coopératives de consommation sont régies par loi du 10 mai 1917, la coopérative de consommateurs découle de la loi du 7 mai 1917 Article L.412-1 du code de la consommation, etc. En fonction des caractéristiques des futurs associé.e.s et de l'objet, il conviendra de bien vérifier si le projet coopératif relève ou non d'un statut particulier (auprès de [l'URSCOP](#) et voir [le Guide pratique de la création coopérative](#)).

Les difficultés organisationnelles et politiques

L'organisation du travail et de la gestion interne d'une coopérative ne peut être que fondée sur le principe de la démocratie (pour être en cohérence avec la nature même de la structure !). Mais la démocratie, de type autogestionnaire, au quotidien, ce n'est pas simple ! En lieu et place des « hiérarchiques » qui exercent leur autorité dans le cadre d'un contrat de subordination (le contrat de travail salarié), il faut parvenir à substituer une **démocratie du « mandat »**, indispensable pour prendre les décisions courantes (les membres de la coopérative ne vont pas se réunir en AG à chaque fois qu'une question se pose !). Malheureusement, c'est là que l'on voit les importantes dérives. Par facilité, les coopérateurs élisent un Président, qui va finir par se comporter comme un authentique dirigeant, organiser ses réseaux de soutien, choisir ses affidés pour finir par éliminer les opposants... (chassez, non pas le naturel, mais « le construit social »... et il revient au galop !). Ainsi, on peut citer le contre-exemple de la méga-coopérative **Mondragon**, que plus rien ne distingue d'une entreprise purement capitaliste. Il faut se souvenir du conflit des Fagor à Lyon, en 2013, sacrifiés sur l'autel de la rentabilité à tous crins. Il faudra donc inventer des modalités de contrôles et de « contre-pouvoirs » précises pour bloquer les dérives.



La Louve, à Paris, est le premier supermarché coopératif de France.

Le « facteur humain »

Vous vous en doutiez : le « facteur humain » est à l'origine de la plupart des échecs et pas seulement pour les coopératives ! Dans ce cas, nous sommes dans le registre des *conflits interpersonnels*, mais qui sont aussi articulés avec des rapports « politiques » internes. Généralement, il s'agit à la fois d'une question de maturité du groupe, des personnes ET d'un contexte créé. Tout cela relève d'une multitude de facteurs : personnalité de chacun, définition suffisamment claire - ou non - des rôles et des « places » dans le groupe, « non-dits » qui s'accumulent... C'est souvent lorsque les cadres sont « confusionnés » que des conflits apparaissent.

Mais des techniques existent. Elles peuvent être appliquées ou encore retravaillées par le collectif lui-même, qui devient alors l'artisan de sa paix sociale interne.

RD

La pratique des « cercles restauratifs »

Les Cercles Restauratifs favorisent l'accueil et l'écoute en profondeur d'un conflit, au sein d'un groupe.

On peut lire sur le site www.cerclesrestauratifs.org :

« Un Cercle Restauratif est un processus communautaire pour apporter du soutien aux personnes en conflit. Il regroupe les trois parties d'un conflit — ceux qui ont agi, ceux qui sont directement touchés et la communauté élargie — dans un contexte systémique choisi, pour dialoguer d'égal à égal. Les participants s'invitent les uns les autres et participent volontairement. Le processus de dialogue utilisé est partagé ouvertement avec tous les participants (...).



Les Cercles Restauratifs sont facilités en **3 étapes** conçues pour identifier les facteurs clés du conflit, arriver à des accords sur les prochaines étapes et évaluer les résultats. » Les trois étapes sont : 1) identifier les facteurs clés du conflit, 2) parvenir à des accords sur les prochaines étapes, et 3) évaluer les résultats.

Remarques complémentaires...

La difficulté principale est sans doute d'éviter un « consensus de façade » dans une « bienveillance » (terme à la mode) souvent de bon aloi mais en trompe-l'œil (c'est le cas dans de nombreux collectifs pensant qu'ils avaient trouvé la *solution idéale* dans les préceptes de la « sociocratie » ou pire de « l'holocratie »...).

Les apports des recherches en psychosociologie sont fortement utiles pour aller plus en profondeur et réellement analyser ce qui se joue psychiquement dans le groupe. Il faut comprendre ce qu'est « l'illusion groupale » (D. Anzieu) et donc pourquoi le « porteur du conflit » est perçu comme un *élément dangereux* parce qu'il va attaquer l'image du « bon groupe » (alors qu'il ne fait peut-être que... se révolter contre une injustice ou demande à ce que le groupe change !).

Une lecture conseillée, pour acquérir une vision systémique du « conflit » (Palo Alto) [ICI](#)

LES CIGALES ONT 40 ANS !

Les CIGALES, Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire, ont été créées par l'ALDEA, le 14 juillet 1983 sur le constat que l'épargne mise dans une banque pouvait servir à des buts avec lesquels nous sommes en total désaccord et donc qu'il était nécessaire de redonner la citoyenneté économique à nos adhérent(e)s épargnant(e)s solidaires.

Par la réappropriation de la loi sur les clubs d'investissement que nous utilisons à des fins solidaires, chaque club est une indivision volontaire de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne, en moyenne 30 euros par mois pendant 5 ans, dans un pot commun.

Dès l'origine, il est mis en évidence, dans la charte qui relie les clubs, nos engagements forts :

- sociaux, écologiques, culturels, de développement local, de notre mouvement d'éducation populaire,
- faire en sorte que nous maîtrisions collectivement une partie de notre épargne en la mettant dans un club dont les membres décident (une personne, une voix, quel que soit son apport), de l'utiliser pour aider de jeunes entreprises en création ou en développement en rentrant au capital de *façon minoritaire*, moins que la minorité de blocage. Cela pour laisser au porteur du projet l'entière liberté et responsabilité de ses choix et de sa gestion tout en l'accompagnant pendant 5 ans, sans rechercher prioritairement un retour financier mais en privilégiant la création d'emplois dans des domaines utiles à la société, au cadre de vie et à la transition écologique, etc.

Les cigaliers gardent à l'esprit que l'argent n'est qu'un outil, la gestion comme le plan d'affaire, bien que nécessaire, ne sont que technique : **c'est l'humain qui est prioritaire.**



Ce financement est ainsi suivi d'un accompagnement bénévole de l'entreprise par les membres de la Cigales.

Aujourd'hui il y a environ 250 clubs répartis sur l'ensemble de la France dans plusieurs associations régionales. En Auvergne Rhône Alpes, notre association régionale regroupe 26 clubs dont 8 dans la métropole lyonnaise, 5 à Grenoble, 4 à Saint Étienne, 1 à Clermont-Ferrand, etc. et plusieurs en création en ville comme en milieu rural.

Deux fois par an, au printemps et en automne, nous lançons un appel à projets « *CIGALES cherchent fourmis* » pour recenser les projets qui ont besoin de notre aide.

Voici quelques exemples d'entreprises en activité qui ont bénéficié ou bénéficient de l'aide et l'accompagnement d'une ou plusieurs CIGALES :

La librairie La Folle Aventure (Trévoux, Ain), La savonnerie Bourbonnaise (Bourbon-l'Archambault, Allier), Z'Images production (Moulin, Allier), Ardelaine (Saint Pierreville, Ardèche), Auranche Energie (Saint Pierreville, Ardèche), La foncière Terre de Liens (Crest, Drôme), Editions REPAS (Valence, Drôme), Voisiwatt (Romans / Isère, Drôme), Royalterre (Bourg les Valence, Drôme), L'Atelier paysan (Renage, Isère), Gresi 21 centrale villageoise (Crolles, Isère), CITIZ (Grenoble, Isère), Nid'Energies (Bourgoin Jallieu, Isère), Le Pain du Loup (Saint Etienne, Loire), Combrailles Durables (Loubeyrat, Puy de Dôme), Les Augustes (Clermont-Ferrand, Puy de Dôme), Toi et Toits (Ambert, Puy de Dôme), Un-Deux Toits Soleil (Lyon, Rhône), Habitat et Partage (Villeurbanne, Rhône), Demain super marché participatif (Villeurbanne, Rhône), Perle Centrale villageoise (La Thuile, Savoie), La Solaire du Lac (Annecy, Haute Savoie), Alpar supermarché participatif (Annecy, Haute Savoie), et beaucoup d'autres dans divers domaines et de divers statuts juridiques.

En AURA nous fêtons les 40 ans de la 1ère CIGALE pendant le mois de l'Économie Social et Solidaire, le samedi 11 novembre à Lyon.

Si vous avez un projet qui recherche des financements, ou que vous souhaitez rejoindre ou créer une Cigales, vous pouvez contacter l'association régionale animation@cigales-aura.fr

Sam Collaudin

Récits se lance dans l'intermédiation 😊 !

Notre lettre, vous l'aurez compris n'est qu'un support, qui doit permettre de faciliter **les initiatives et les transitions**, que ce soit dans le champ du salariat ou dans la création d'activités non salariées.

Diffusée à plus de **1600 structures**, cette lettre peut aussi être un moyen de vous présenter et de vous faire connaître.

Vous souhaitez avoir un petit encart pour vous présenter, en expliquant les grandes lignes de votre profil, le poste recherché ou le projet travaillé (**vous recherchez des associé.es pour monter une coopérative 😊**) ?

Rédigez-nous une proposition et nous la passerons dans le numéro suivant !

(Nous assurerons la transmission des messages et vous n'êtes donc pas obligés d'indiquer vos coordonnées personnelles).

DEVELOPPER CYCLE ZERO

Nous en avons parlé dans notre précédent numéro (à télécharger [ICI](#)).

CYCLE ZERO est une appli qui met en relation des entreprises du BTP et des particuliers ayant besoin de matériaux (en IDF pour l'instant).

L'objectif serait d'implanter Cycle Zéro en région Auvergne Rhône-Alpes. Pour cela, les modalités sont à discuter et un profil architecte est nécessaire (ou une personne connaissant bien la direction de chantier BTP). Contact : cycle0zero@gmail.com

APPEL A PROJET A NANDAX

Il s'agit d'une reprise d'un commerce à Nandax (42).

Cet appel à projets est ouvert du **31 juillet au 8 octobre**.

Le lauréat pourra recevoir :

- une aide immobilière
- une campagne de visibilité
- un accompagnement personnalisé

Le village de Nandax dispose d'une population de 560 habitants et est situé au nord du département de la Loire sur un axe routier très fréquenté à mi-chemin entre l'agglomération roannaise et la ville de Cours-la-Ville dans le Rhône. Bénéficiant d'un cadre de vie rural et agréable, Nandax bénéficie d'un dynamisme démographique important avec une population qui a doublé depuis les années 80.

La vie et l'aura du village s'articule aussi autour du lycée agricole de Ressins situé à proximité du bourg et de ses 550 élèves.

Le bourg dispose **d'un commerce multiservice propriété de la municipalité**. L'ancien gérant ayant arrêté son activité, la municipalité et la communauté de communes s'associent afin de trouver un repreneur.

Toutes les informations [ICI](#).

VILLAGES VIVANTS RECRUTE SON RESPONSABLE VIE COOPERATIVE (CREST OU CLERMONT-FERRAND)

Le poste sera à temps partiel (60 %).

Villages Vivants est une coopérative rurale, immobilière et solidaire dont la mission sociale est de permettre l'ouverture et le développement de lieux collectifs et vivants dans les territoires ruraux.

Villages Vivants rassemble des citoyens, entreprises et collectivités qui s'engagent avec leur épargne pour acheter, rénover et louer des locaux à des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux. Villages Vivants intervient aussi par la formation et l'accompagnement auprès des collectivités et des porteurs de projets.

Les missions du poste : Construire une stratégie d'animation du multisociétariat, animer les implications bénévoles chez Villages Vivants, Organiser et animer certaines instances de gouvernance.

Expérience requise de 3 ans dans une fonction équivalente ou proche : vie associative, vie coopérative, animation de bénévoles, relation membres.

Poste basé à Crest (Vallée de la Drôme) possibilité d'être basé à Clermont-Ferrand (pour un profil expérimenté)

Fin des candidatures le **5 octobre**

Toutes les informations [ICI](#)

LA LPO AURA RECHERCHE UN.E CHARGE.E DE MISSION « FAUNE » (GRENOBLE)

Les Missions :

- réaliser des expertises faunistiques (relevés de terrain, mise en perspective, analyse des enjeux, rédaction de rapports et études)
- analyse des données et utilisation de SIG
- conduire et animer des réunions techniques
- rédiger des notes, des comptes rendus, des synthèses, des bilans
- faire des présentations
- concevoir et dispenser des formations

Les conditions d'exercice :

CDI, 35 h annualisées

Salaire 2167.50 € bruts par mois (CCN ECLAT, catégorie D 300), possibilités d'évolution. Secteur géographique de travail : intervention dans l'ensemble du département de l'Isère. Permis de conduire obligatoire / déplacement avec voiture de service. Poste basé à Grenoble (Saint-Egrève fin 2024), nombreux déplacements à prévoir.

Plus d'informations [ICI](#).

LA LPO RECHERCHE UN.E COORDINATEUR/TRICE DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (ST ETIENNE)

Les missions :

- Coordonner le pôle « Education à l'Environnement et au Développement Durable » de la LPO Loire: suivi du plan de charge et répartition des projets de l'équipe et du budget, suivi de l'avancée des différents dossiers, montage de projets, rédaction de bilans.
- Assurer les relations avec nos différents partenaires et prospections de nouveaux partenariats.
- Monter des réponses à des appels à projet, des projets pédagogiques et être force de proposition.
- Etre le représentant(e) au sein du réseau territorial du Collectif Loire des associations d'Education à l'Environnement (CLEED 42)
- Réaliser des animations pédagogiques, auprès des scolaires, du grand-public ou des publics spécifiques.
- Développer le programme d'intervention et améliorer les outils pédagogiques de la LPO.

Les conditions d'exercice :

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine annualisé. Horaires de travail (à titre indicatif): de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. La présence du salarié pourra être requise de façon ponctuelle en dehors des horaires de travail habituels et le samedi. Contrat : CDI souhaité à partir du **2 octobre 2023**, groupe E, coefficient 325, de la convention collective ECLAT. 6 semaines de congés. Salaire mensuel : 2330 euros. Permis B obligatoire et véhicule personnel souhaité

Poste basé à St Etienne, déplacement ponctuel sur le département, à échelle régionale ou nationale. Possibilité de télétravail.

Entretien à prévoir le mardi 26 et mercredi 27 septembre 2023 à St Etienne.

Plus d'informations [ICI](#).

CCCPS RECHERCHE UN.E CONSEILLER.E ENERGIE – PETIT TERTIAIRE ET LOGEMENT INDIVIDUEL (AOSTE SUR SYE)

Les missions : Accompagnement de bénéficiaires souhaitant réduire leurs consommations d'énergies pour les secteurs du petit tertiaire privé et de l'habitat individuel.

- ✓ Accompagnement téléphonique ou en rendez-vous bureau
- ✓ Visite sur site et rendu d'une expertise technique pour environ 25% des projets
- ✓ Aide à la décision
- ✓ Elaboration de plans de financement
- ✓ Aide à la mobilisation des financements
- ✓ En lien avec le coordinateur du service : animation du dispositif petit tertiaire privé, partenariats et communication

Conditions d'exercice : Contrat à durée déterminée de 15 mois. 35h00. Rémunération Salaire selon la grille de la fonction publique territoriale. Plus d'informations [ICI](#).

Note de lecture : « Pour en finir avec les grandes villes » (G. Faburel)

Guillaume Faburel est professeur en géographie, urbanisme et science politique. Il est l'auteur de « Les métropoles barbares », en 2018. En 2020, il publie « Pour en finir avec les grandes villes », une critique radicale du « modèle » de la grande ville et de la métropole. G. Faburel dresse un plaidoyer en faveur de la construction, dès aujourd'hui, d'une société hors des grandes villes, seul futur viable. Ce livre, illustré de nombreux témoignages, a été un point de départ pour le « mouvement du Post Urbain », fin 2020 (voir [ICI](#)).

Ce manifeste pour une société écologique post-urbaine va passer en revue toutes les conséquences hautement néfastes de la « vampirisation » du monde par les aires urbaines.

Elles épuisent l'environnement écologique dans lequel elles se déploient. Elles y exploitent l'intégralité des ressources naturelles, colonisent la totalité des espaces plus ou moins proches et détruisent systématiquement les habitats naturels du vivant, bouleversent l'ensemble des écosystèmes avoisinants voire plus lointains par l'intensification de l'agriculture, l'industrialisation de l'énergie, la massification des loisirs ou encore l'accroissement des circulations à grande vitesse.



La **globalisation du béton** est responsable à elle seule de 9% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. En France, elle sert d'abord à ériger, pour moitié, des grandes surfaces commerciales, des zones d'activités économiques, des espaces logistiques, des routes... Or, 20% des émissions de CO₂ du pays pourraient être éliminées si l'on changeait en France les matériaux et les systèmes de construction (bois, fibre, terre, paille...).

La **pollution** est également et étroitement liée aux villes. Emanant principalement des transports et du confinement des logements, les particules fines sont classées cancérigènes par les différents organismes de santé. Quant aux oxydes d'azote, ils sont

responsables de 50 000 morts chaque année, si bien que le Conseil d'Etat a ordonné aux autorités françaises de prendre quelques mesures pour les métropoles de Grenoble, Lyon, Marseille-Aix, Strasbourg ou encore Toulouse.

Avec le réchauffement climatique, les choses s'aggravent. Les différences de températures entre les fournaies des cœurs métropolitains et les campagnes alentours en période estivale, sont conséquentes et peuvent atteindre les 8 degrés.



Enfin, le milieu urbain incite à l'hyperconsommation et à une véritable débauche d'énergie. Des études comparatives européennes montrent qu'une organisation territoriale plus équilibrée, structurée autour d'un réseau dense et relié de petites villes, consomme jusqu'à **40% moins d'énergie**, à superficie et population comparables.

Sur les questions de résilience alimentaires, la balance des avantages / inconvénients ne penche pas non plus en faveur de la ville. L'autonomie alimentaire des 100 plus grandes villes françaises est en moyenne de **trois à cinq jours**. A Paris, si l'on utilisait tous les toits plats de la capitale, ce qui représente une superficie de 80 hectares, et si l'on obtenait des niveaux élevés de production, celle-ci couvrirait un peu moins de 7% de la consommation de fruits et légumes des Parisien-nes.

Les villes favorisent aussi l'expansion des épidémies. Si le Covid-19 a pu émerger et se diffuser à l'échelle mondiale à une vitesse jamais connue jusqu'alors, c'est bien du fait de la conjonction de facteurs qui caractérise la métropolisation du monde.

Politiquement et socialement, la ville est l'espace privilégié des processus de gentrification, de ségrégation, d'évincement des classes populaires. A Paris, plus de 55% des actif.ves occupé.es sont aujourd'hui des cadres et des entrepreneur.ses ! A Lille ou Bordeaux, la croissance des « catégories supérieures » est en augmentation de 1% par an, en moyenne et depuis dix ans. Les petites gens doivent faire de la place pour ces publics, cibles privilégiées des politiques de la ville.

Comme l'écrit G. Faburel, nous avons donc un « *petit* » problème ! L'urbanisation est très directement responsable de l'écocide engagé tout en éloignant toujours plus les citoyens des cercles de pouvoir locaux et en sacralisant un mode de vie fait d'artifices et de gadgets.

Pourtant, seuls 13% des Français-es considèrent la grande ville comme un lieu de vie idéal. Pollutions, stress, mobilité incessante et connexion permanentes sont devenues une norme que beaucoup ne parviennent plus à supporter. Etouffante, la ville bétonnée, cloisonne et nous coupe du Vivant. En réaction, d'autres perspectives se sont lentement mais sûrement ouvertes à cette démesure. Un nombre grandissant d'alternatives se déploient dans les marges des grandes villes et dans les « périphéries » plus ou moins reculées, d'abord dans les campagnes et les espaces ruraux des petites villes et hameaux. Elles sont l'occasion de mettre en œuvre des formes de coopérations nouvelles ainsi que des fonctionnements démocratiques moins grandiloquents... mais plus directs.

L'ouvrage va donc bien plus loin qu'un simple constat du marasme des villes, en tant que proposition civilisationnelle. Il porte une critique politique, une exigence de *justice sociale*, de « *bouleversement démocratique* » et d'*autogestion*, de renoncement au *productivisme*, et de *confédéralisme communaliste*.



Assises du post-urbain, juin 2023.

Pour finir, nous nous permettrons une petite critique (constructive) : il serait souhaitable de pousser plus loin le raisonnement sur la problématique de l'*occupation des sols*. Car dans l'imaginaire pro-urbain entretenu par la pensée dominante, les villes seraient tout simplement nécessaires par faute d'espace. Autrement dit, en renonçant aux villes, nous irions massacrer ce qui reste « d'espaces naturels ». Ce qui se révèle absolument faux. D'une part, les problèmes majeurs posés par l'urbanisme actuel sont le « mitage » (c'est-à-dire l'éparpillement largement désordonné et aléatoire des habitats et des bâtiments), et surtout une absence de bon sens

assez effarante dans les plans d'occupation des sols. Si l'on prend, par exemple, une ville moyenne comme *Villefranche sur saône*, un survol de la ville met immédiatement en évidence un grand nombre d'aberrations. Et les inégalités sociales sautent aux yeux (entre le secteur résidentiel et les immeubles de plusieurs étages ou s'entassent les moins bien lotis). Un rapide calcul nous remet les ordres de grandeur en tête. Avec une population de 36 009 habitants et une surface de 9,5 km², la densité est de 3 789 h / km² en 2020. Ainsi, en imaginant que toute la population soit logée dans ces conditions, l'espace d'habitat occupé (dont les entreprises, commerces, services publics, etc.), serait de 17 881 km² soit 1,788 millions d'hectares (contre les 2,4 millions d'hectares actuels !). Il serait par conséquent tout à fait possible d'envisager en théorie, quelques *1890 villes* (sur la base de 36 000 habitant.es), tout en occupant *moins de place* qu'aujourd'hui ! C'est un chiffre à mettre en regard des surfaces agricoles utiles : 26,8 millions d'hectares de terres arables, dont 70 % (18,76 millions d'hectares) sont consacrées, directement ou indirectement à l'élevage (pâturages, cultures pour le bétail...). Si l'on imagine baisser, à minima, notre consommation de viande de moitié, cela laisse entrevoir de toutes nouvelles possibilités. Non seulement nous pourrions faire de la ville petite et moyenne, le standard, mais nous aurions encore de quoi (et largement) *reboiser* et *réensauvager* de vastes zones.

Autre remarque qui nous semblait importante : lorsque l'on regarde les chiffres des densités urbaines, on s'aperçoit très vite qu'il n'y a pas de corrélation entre la hauteur des immeubles et ladite densité. La ville doit développer de multiples infrastructures qui prennent un espace considérable ! Ce faisant, si l'on réduit la surface des logements en conformité avec des objectifs de sobriété (BL Evolution et d'autres avancent le chiffre de 30 m² par personne maximum), si l'on repense la répartition du bâti, pour réduire le mitage, si l'on raisonne sur des villes moyennes libérées du tout-voiture mais dotées de systèmes de transports collectifs (bus, tram, et flotte de véhicules partagées, mobilités douces), et si l'on réutilise les logements vacants (sur notre exemple de Villefranche sur saône, ils représentent tout de même près de 10 % !), les 67 millions de français.es pourraient largement faire de la place au Vivant !

Au final, et même si nous sommes un peu resté sur notre faim en raison des éléments précédemment évoqués, c'est un excellent livre, à même de « booster » la réflexion sur l'urbain. A dévorer sans modération !

Se documenter

RECOURS DES SOULEVEMENTS DE LA TERRE : PREMIERE VICTOIRE ! Suite à l'audience en référé du 8 août 2023 et après délibération, le Conseil d'État suspend le décret de dissolution des Soulèvements de la Terre pris par décret en conseil des ministres le 21 juin.

Cette première décision du Conseil d'État confirme le caractère profondément inadapté, injustifiable et présomptueux de la procédure de dissolution à notre encontre. Le ministère de l'intérieur a bel et bien voulu tordre - une fois de plus ! - les droits et libertés fondamentales censées être garanties par la constitution et il n'a pas été suivi. **Bien que cette décision soit de bon augure, elle sera rejouée lors d'une audience pour le recours au fond, qui devrait survenir à l'automne selon le Conseil d'État.**

Ce gouvernement, minoritaire à l'Assemblée Nationale, conpués par l'opinion, sourd aux mises en garde syndicales et associatives, ne tient plus que par la répression policière. Du mouvement des retraites aux révoltes pour Nahel, de Sainte-Soline au soulèvement de Nanterre, la séquence politique de ces derniers mois a démontré ce dont il était capable pour défendre les intérêts privés, l'ordre raciste et les lobbys qui ravagent la planète. Le régime macronien est résolument autoritaire. En témoigne l'autonomisation d'un appareil policier qui réprime impunément et se place au-dessus de toute justice. En témoigne la doctrine française du maintien de l'ordre qui consiste à tirer à vue sur la foule, en assumant de mutiler et de tuer.

Dans ce régime qui écrase tout ce qui se soulève, nous avons le droit et le devoir de désobéir. Les Soulèvements de la Terre incarnent cette possibilité face au bouleversement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, à l'artificialisation des sols et l'accaparement de ce qui devrait être commun.

En partant de la terre et en s'alliant pour la défendre par une suite d'actions concrètes, les Soulèvements de la Terre contribuent à un basculement du rapport de force dans le champ de l'écologie politique.

La décision du conseil d'État est un camouflet pour le ministère de l'Intérieur et plus largement pour Macron, qui a hâté la publication du décret. Il nous appartient de leur infliger d'autres défaites, de renouer avec la capacité des mouvements populaires à peser dans le rapport de force. Ne pas baisser les bras, marcher sur la tête des rois ! Impossible de laisser Macron poursuivre pendant quatre ans son entreprise de destruction écologique et sociale sans entrave.

Nous ne les laisserons pas instaurer un dangereux précédent pour l'ensemble de celles et ceux qui luttent contre la politique du gouvernement.

Nous remercions avec force et émotion toutes les personnes, comités, organisations, luttes locales, juristes qui se sont battues sur tous les plans aux côtés des soulèvements ces derniers mois. L'aventure continue !

A noter pour les prochaines étapes :

Les Soulèvements de la Terre à un rassemblement massif devant le conseil d'État lors de l'audience au fond pour réaffirmer : « ce qui repousse partout ne peut être dissout. On ne dissout pas un soulèvement ! », Ensemble nous sommes une force tellurique !

→ Communiqué du Conseil d'État : <https://www.conseil-etat.fr/actualites/le-conseil-d-etat-suspend-en-refere-la-dissolution-des-soulevements-de-la-terre>

→ Détail de la décision : <https://www.conseil-etat.fr/Media/actualites/documents/2023/aout-2023/476385-476396-476409-476948.pdf>



Nous sommes les Soulèvements de la terre

👏👏 Déjà 151256 signataires 👏👏

Nous nous soulevons, chacun.e depuis notre endroit, chacun.e à notre manière. Le mouvement des Soulèvements de la Terre ne peut pas être dissout car il est multiple et vivant. On ne dissout pas un mouvement, on ne dissout pas une révolte.

Nous appelons toutes et tous à nous rejoindre pour rendre caduque cette tentative d'étouffement. Nous sommes, toutes et tous ensemble, les Soulèvements de la Terre.

SIGNER LA TRIBUNE

Se documenter

WAUQUIEZ ENTRAVE L'INSTALLATION PAYSANNE !

Nous vous communiquerons prochainement d'autres éléments relatifs à la campagne de soutien à l'ADDEAR. Reporterre a publié un article sur le sujet :

Cette année, le réseau d'aide à l'installation agricole Ardear (Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural) ne bénéficiera plus du soutien financier de la Région de Laurent Wauquiez. Ce réseau, proche de la Confédération paysanne, accompagne 800 porteurs de projets agricoles chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes. La structure emploie vingt-cinq salariés. Sans subventions, ces emplois sont menacés.

L'Ardear travaille en complémentarité avec les chambres d'agriculture. Le réseau soutient les candidats à l'installation dans l'élaboration de leur projet agricole à travers des rencontres entre agriculteurs, des ateliers et des formations. « On accompagne les personnes qui n'ont pas encore de projet bien ficelé, détaille Léa Perrotin, maraîchère en Isère et l'une des porte-parole de l'Ardear. Si on ne reçoit plus de subventions, alors on ne pourra plus faire notre travail. » Le réseau accompagne majoritairement des personnes non issues du milieu agricole. Ce type de profil représente plus de la moitié des candidats à l'installation en Auvergne-Rhône-Alpes. « Nous sommes dans une période où il y a urgence à installer un maximum d'agriculteurs, et on nous coupe les vivres alors que c'est notre travail », s'indigne la paysanne.

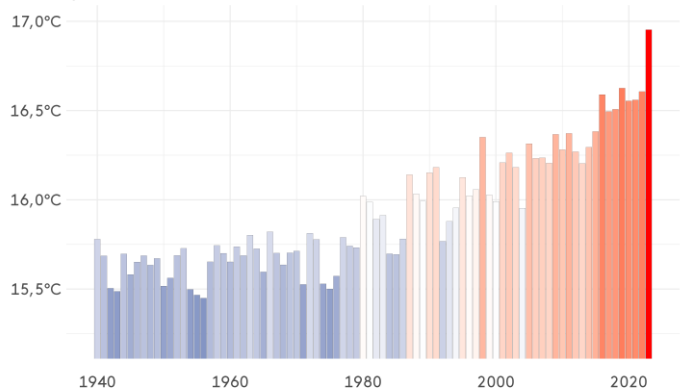
Lire l'article complet [ICI](#).

JUILLET 2023 A ETE LE MOIS LE PLUS CHAUD JAMAIS ENREGISTRE SUR TERRE

Le mois de juillet 2023 a été plus chaud de 0,72°C par rapport à la moyenne des mois de juillet sur la période 1991-2020. La température moyenne enregistrée est aussi supérieure de 0,33 °C à celle du précédent mois le plus chaud, juillet 2019. "On estime que le mois a été environ 1,5 °C plus chaud que la moyenne de 1850-1900", détaille l'équipe de Copernicus. Des vagues de chaleur ont touché plusieurs régions de l'hémisphère nord, dont

Températures moyennes mondiales en juillet

en °C, depuis 1940.



Source : Copernicus. Crédit : franceinfo

l'Europe méridionale, durant ce mois de juillet. Des températures nettement supérieures à la moyenne ont également été relevées dans plusieurs pays d'Amérique du Sud et autour d'une grande partie de l'Antarctique.

Les mers et les océans n'ont pas été épargnés, avec des records de températures moyennes mondiales à la surface de l'eau. Pour le mois de juillet, "les températures moyennes mondiales de la surface de la mer étaient supérieures de 0,51°C à la moyenne de 1991-2020", explique Copernicus. Dans l'Atlantique nord, la moyenne était même 1,05°C plus élevée que les valeurs généralement relevées à cette période. Source [ICI](#).

UBU ROI... « MALGRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LE NOMBRE DE POMPIERS DIMINUE EN EUROPE »

Pour Esther Lynch, Secrétaire Générale de la Confédération Européenne des Syndicats, "Réduire le nombre de pompiers en pleine crise climatique, c'est courir à la catastrophe". Une indignation provoquée par la publication de chiffres qui montrent qu'en 2022, **le total des soldats du feu travaillant au sein des 27 pays de l'UE a diminué par rapport à l'année précédente**. En effet, en 2022, le bloc européen dénombrait 359 780 pompiers. Soit 2 800 de moins qu'en 2021. **La diminution du nombre de soldats du feu en France a été la plus importante de toute l'UE : 5400 pompiers en moins !** Source [ICI](#).



Se documenter

LES MICROBES DU PASSÉ SONT UNE MENACE POUR LES ECOSYSTEMES D'AUJOURD'HUI

Quand la glace fond, elle libère des microbes du passé. Certains de ces microbes, « voyageurs du temps », sont capables de survivre et même de s'épanouir dans notre environnement. Avec des effets qui restent imprévisibles. Et c'est ce qui inquiète le plus les chercheurs. Plusieurs études ont déjà porté sur le sujet. Pour évaluer les risques, une équipe du laboratoire de recherche scientifique et technique de l'Union européenne, le Centre commun de recherche (CCR), vient de mener des simulations informatiques. Les simulations informatiques montrent d'abord que les microbes du passé **sont capables de survivre** et de **se développer dans les communautés bactériennes modernes**. À tel point que 3 % de ces agents pathogènes sont même devenus dominants. Par ailleurs, les glaciers qui fondent rapidement en raison du réchauffement climatique libèrent d'innombrables bactéries dans les rivières. En plus de présenter un danger pour la santé des humains et des animaux, ces bactéries peuvent transformer tout un écosystème. Source [ICI](#).

DOMMAGE POUR LES « CLIMATO SCEPTIQUES » : NON, IL N'Y A PAS EU DE RECHAUFFEMENT AU MOYEN-AGE

Un article de la **revue «Nature»** confirme le caractère inédit du dérèglement climatique et démonte un argument phare des climatosceptiques. Cette étude inédite des cercles concentriques de troncs de pins de Scandinavie a permis de remonter la grande histoire de la météo. Voilà des années que certains nient la réalité du changement climatique, répétant que le phénomène n'est rien de plus qu'un épisode naturel. La preuve, prétendent-ils souvent, il faisait bien plus chaud au Moyen-Age entre 900 et 1300 alors que la Terre était moins peuplée. Peu leur importe que l'ampleur de ce redoux, surnommé «**optimum médiéval**», soit relativisée depuis longtemps par la communauté scientifique ; il concernait surtout l'Atlantique nord, sans être global, ni aussi dévastateur qu'aujourd'hui.

La conclusion de l'étude est sans appel : «*Le climat actuel de la péninsule fennoscandienne est nettement plus chaud que celui de la période médiévale*», explique l'article scientifique. En fait, les températures de cette époque, à peine plus élevées que les normales médiévales, ont été surévaluées, selon les auteurs. «Cela indique que la variabilité naturelle dans la région est plus faible qu'on ne le pensait auparavant. L'étude donne ainsi une nouvelle crédibilité aux simulations modélisées des climats futurs (qui prédisent un réchauffement de +1,5 °C en 2030)», poursuit Jesper Björklund.

Source [ICI](#)

MEGABASSINES : EN AUVERGNE, LE NOUVEAU CHAMP DE BATAILLE

Près de Clermont-Ferrand, deux projets de mégabassines attisent les oppositions, dans le sillage des Soulèvements de la Terre. Elles révèlent aussi l'emprise des industriels sur le monde agricole.

« *Tout ce qu'on voit là sera recouvert de plastique, dit Yves [*] en balayant l'horizon d'un mouvement de main. Il faut s'en rendre compte, on parle de 18 hectares ou le volume d'eau de 500 piscines olympiques. C'est énorme, tellement énorme qu'on a eu peine à y croire.* »

Au rang des critiques, désormais bien connues, de ces retenues d'eau gigantesques, l'évaporation et le développement de cyanobactéries liés au stockage d'eau stagnante dans des bassines recouvertes de bâches ; les matériaux nécessaires à leur construction — leur endiguement — et leurs possibles conséquences sanitaires ; l'investissement d'argent public au bénéfice d'une poignée d'agriculteurs ; les effets sur la biodiversité d'un pompage dans la rivière Allier ; et la poursuite d'un modèle agricole jugé destructeur.

Lire l'article de **REPORTERRE** [ICI](#).

Transitionecologique.org est un site sur lequel vous trouverez un **cours en ligne, une revue de presse, et de nombreuses ressources (et tous les anciens numéros de Récits)**.



Soutenez Reporterre !

 **Reporterre**
Le média de l'écologie

AGENDA

6 septembre - Apéro de rentrée et accueil de nouveaux bénévoles Maison du vélo

Ce sera à 18 h 30 au 244 rue Garibaldi Lyon 3eme. Cet apéro est ouvert à toutes les personnes extérieures à la Maison du Vélo intéressées pas les missions de l'association, le bénévolat et le vélo. N'hésitez pas à en parler autour de vous. **Toutes les informations** [ICI](#).

8 septembre - Webinaire Réseau Envie d'R : « Qui fait quoi dans l'accompagnement pour créer à la campagne ? » - 9 h à 11 h.

Créer son projet d'activité à la Campagne alors qu'on ne connaît pas le territoire n'est pas si facile. Les référents du réseau d'Envie d'R sont là pour vous mettre en relation avec cet écosystème local qui va vous accueillir et vous soutenir non seulement à la création du projet mais tout au long de son développement.

Pour participer il suffit de s'inscrire via le lien :

<https://enviedr.com/.../qui-fait-quoi-dans.../>

12 septembre - Café campagne chez Transitions Pro (Lyon) avec Envie d'R. 9 h à 11h.

Au programme :

- Flash-info sur l'installation à la campagne en Auvergne-Rhône-Alpes et le Réseau Envie d'R,
- Séquence participative : S'installer en milieu rural : préjugés et réalités

Echanges sur:

- Vos projets et idées d'installation,
- Toutes vos questions concernant l'accueil de porteurs de projet et de leur famille dans les territoires ruraux
- Nos "petits tuyaux" pour faciliter votre parcours

Pour vous inscrire, c'est [ICI](#).

13 septembre – Ma grainothèque sauvage

Venez apprendre les secrets des fleurs sauvages qui peuplent les prairies du parc ! La balade sera suivie d'une initiation aux techniques de récolte, de tri et de conservation des graines sauvages. A partir de 7 ans. Animé par Marion Duvignacq – Arthropologia. Une session au Parc de Parilly (voir [ICI](#)) et une session au Domaine de Lacroix-Laval (voir [ICI](#)).

16 et 17 septembre - Trois événements proposés par la LPO

Sortie Nature le 16/09 : **découverte des arbres remarquables** (à Curis au Monts d'Or)

Conférence le 16/09 : À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la LPO vous propose une présentation/diaporama pour découvrir **l'univers des arbres**. Ce sera aussi à Curis au Monts d'Or.

Sortie Nature le 17 /09 : **Découverte des arbres** (à Chazay d'Azergues).

Toutes les informations sur l'agenda de la LPO [ICI](#).

Du 18 septembre au 18 octobre – Edition 2023 Amap en fêtes

AMAP en Fêtes c'est une **multitude d'événements locaux** organisés par des groupes de citoyen·ne·s et des paysan·ne·s en AMAP !

Ces événements permettront à tou·te·s de découvrir ce qu'est une AMAP, et d'aborder de nombreux sujets en lien avec l'alimentation durable et l'agriculture paysanne ! Concrètement, sur une période de 4 semaines, les AMAP organisent une multitude d'événements sur tout le territoire français !

Initié par les réseaux AMAP Loire et Isère, AMAP en Fêtes est aujourd'hui porté par de nombreuses AMAP qui organisent des visites de fermes, des portes-ouvertes d'AMAP, des chantiers participatifs, des ateliers, des conférences, etc.

Plus d'infos et voir la carte des rdv : [ICI](#).



AGENDA

23 septembre : les Rencontres de la Perma-économie (Lyon)

Ce sera à **La permaculturelle**. L'intention : réunir les entrepreneurs, auteurs et chercheurs qui font la Perma-économie, ceux qui participent à la diffusion des éthiques et des principes de la permaculture dans leurs entreprises, associations, cours et réseaux professionnels. **Toutes les informations [ICI](#).**

26 septembre (10 h à 12 h) – « Artisans d'Art, mettez-vous au vert ». Webinaire d'Envie d'R

Les territoires ruraux sont riches de savoir-faire et ont développé une offre (locaux, évènements, accompagnement, mise en réseau,...) pour accueillir les artisans d'art. **Toutes les informations [ICI](#).**

1^{er} octobre : Festival Agir à Lyon et ses alentours

Au Festival **Agir à Lyon et ses alentours**, découvrez mille et une manières d'agir pour une société écologique et solidaire près de chez vous. Ce sera de 10 h 30 à 18 h Maison pour tous des Rancy, 249 rue Vendôme, Lyon 3^e, Métro Saxe-Gambetta. **Toutes les informations [ICI](#).**

4 octobre - Raconte-moi la biodiversité (69)

Domaine de Lacroix Laval. RDV Potager - Pendant cette balade contée, laissez-vous porter par les histoires de la nature, contes et légendes. Chaussures adaptées ou bottes, vêtements protecteur, gants. A partir de 6 ans.

Toutes les informations [ICI](#).

5 octobre - Projection « la Fabrique des pandémies » de Marie-Monique Robin (Villeurbanne), 20 h 30, cinéma le Zola (Villeurbanne)

Dans ce documentaire-événement, la comédienne Juliette Binoche cherche à saisir les causes de « l'épidémie de pandémies ». Elle part à la rencontre de scientifiques pour comprendre quels sont les liens entre la santé humaine et la santé des écosystèmes. La projection sera présentée et suivie d'un échange avec Yann Faure, sociologue de la santé (**Reporterre**) sur les questions de santé animale et humaine.

Toutes les informations [ICI](#).

Du 28 septembre au 7 octobre : Fête du sol vivant !

Jusqu'à présent appelés **Café Compost**, ces événements se concentraient sur la pratique du compostage et son utilisation au jardin. Répondant au besoin grandissant de réduction des apports en déchèterie des déchets verts, le RCC (**Réseau Compost Citoyen**) lance un concept de plus grande envergure, la "**Fête du Sol Vivant**", pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion au jardin de ces ressources.

Toutes les informations [ICI](#)

Agenda complet de la FADEAR

La « Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural » est un **réseau engagé et militant pour l'Agriculture paysanne**. Pour être informé.e de l'ensemble des actions de l'ADDEAR, **Consulter l'agenda [ICI](#)**

AMAP Auvergne Rhône-Alpes, Cycle de rencontres web

Décryptons l'agriculture paysanne ! (9 RDV en 2023)

Vous êtes curieux.ses d'en apprendre plus sur le monde agricole et ses enjeux politiques, mais sans trop enfilez vos bottes pour l'instant ? Parfait ! **Rendez-vous sur un (ou plusieurs) rendez-vous du cycle de 9 web-rencontres pour décrypter l'agriculture paysanne et ses enjeux actuels**, avoir des clés et des outils pour agir pour maintenir et développer cette agriculture résiliente et soutenir les fermes.

Un rendez-vous tous les mois, un mercredi soir de 19h à 20h30 en visio. Pour vous inscrire à un ou plusieurs temps d'échange sur 2023, un seul clic : <https://framaforms.org/cycle-de-web-recontres-2023...>

« Récits »... Pour faire quoi ?

L'objet de l'association RECITS est de contribuer à la création de liens entre les acteurs.trices de la transition écologique sur la région Auvergne Rhône-Alpes.

En effet, le constat est, malheureusement, le suivant : beaucoup de personnes, d'associations, de collectifs, de petites entreprises, font déjà des choses extraordinaires, mais nous pâtissons toutes et tous d'une logique de « **travail en silo** ».

Autrement dit, nous avons une multitude de *petits réseaux* mais qui ne sont pas connectés entre eux !
Or, développer de la capacité de résilience sur un territoire, c'est bien, avant tout, créer du lien entre les individus et « forces » qui oeuvrent à cette résilience !

Les projets auxquels nous nous intéressons peuvent être très divers : entreprises écoresponsables (avec une nette préférence pour le système coopératif !), tiers-lieux, éco-villages, hameaux, fablabs, fermes partagées, collectifs porteurs d'un projet citoyen d'énergie renouvelable, circuits courts et Amap, néo-artisanats, etc.

Nous accordons aussi une grande attention aux circuits de formation et aux réseaux d'échanges de savoirs.

Pour cela, nous tentons, très modestement et à la mesure de nos moyens, d'apporter notre pierre à l'édifice :

1) Avec l'animation et le développement de deux groupes FB et LinkedIn. Ils sont plus précisément axés sur des **problématiques professionnelles** (reconversions dans la visée de la « transition écologique », création d'entreprise écoresponsables...)

- <https://www.facebook.com/groups/644658780494129>
- et <https://www.linkedin.com/groups/12720983/>

Ces deux groupes rassemblent déjà plusieurs dizaines de partenaires et d'acteurs de l'accompagnement à la transition écologique sur la région, avec des échanges d'informations pratiques (dates à ne pas manquer, actualités de chacun...). Ces groupes offrent aussi la possibilité aux « porteurs de projets » de découvrir éventuellement leur futur.es associé.es !

2) En lien avec le site « Urgence écologique », transitionecologique.org, nous entendons aider à la vulgarisation des informations scientifiques. Ces informations peuvent également être très largement inspirantes pour nos initiatives (notamment en rapport avec les **parties 7 et 8 du site**, consacrées aux *solutions*).

3) Avec la publication de cette lettre mensuelle, nous diffusons des textes de réflexion, des interviews – pour documenter de belles initiatives -, des annonces d'opportunités, des informations sur les reconversions professionnelles, une rubrique « se documenter » et un agenda...

Vous souhaitez participer ?

Vous pouvez le faire sous différentes formes et en fonction du temps dont vous disposez.

Récits est une initiative entièrement militante et bénévole.

Chacun.e peut apporter sa contribution, aussi modeste soit-elle :

- en nous faisant parvenir un mail (assorecits@gmail.com) pour nous informer d'un événement (et assurer ainsi une véritable couverture de l'agenda qui, pour l'instant, reste très lyonnais),
- en nous envoyant une petite note de lecture, une proposition d'article, d'interview...
- en nous faisant connaître de nouveaux lieux, de nouvelles associations ou coopératives
- ou en participant au **groupe FB ou LinkedIn** (pour ce qui s'agit des problématiques de reconversions professionnelles)...